



DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE de QUEVERT
22100
Tél. : 02.96.85.81.80

ARRETE N° 2025/10

ARRETE : Prescrivant la réalisation de travaux et fixant les délais d'exécution des prescriptions émises pour le magasin ARMAND THIERY «17 ZAC Les Vignes » à QUEVERT

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123.1 et suivants ;

VU le décret n°95.260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la visite par le groupe de visite en date du 25 novembre 2024 ;

VU le procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dinan chargée de la sécurité consécutif à la visite de la commission de sécurité du 25 novembre 2024 et de la réunion plénière du 16 janvier 2025.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Directeur du RUS du magasin AMAND THIERY au «17 ZAC Les Vignes » à QUEVERT est tenu d'entreprendre et de faire exécuter dans les délais fixés ci-dessous, les travaux et aménagements précisés dans le procès-verbal de la Commission ci-joint, objets des prescriptions :

<i>PRESCRIPTIONS</i>	<i>DELAI D'EXECUTION</i>
Prescriptions maintenues : aucune	
Prescriptions nouvelles circonstanciées : aucune	

Article 2^{ème} : Il est fait **obligation** à l'exploitant d'informer Monsieur le Maire de QUEVERT de la réalisation des travaux prescrits.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et transmis à la Sous-préfecture de Dinan.

A QUEVERT, le 21 janvier 2025
Le Maire,
Philippe LANDURÉ

